

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2010

Présents : Mme Coquillion Françoise, M. Labruyère Alain, M. Péchard Christian, Mme Brochot Noële, M. De Romefort Alain, M. Cancela Jany, M. Auclair Jean Paul, Mme Chambon Martin Mireille, Mme Garon Ghislaine.

Absents excusés : Mme Cinquin Catherine (procuration à Françoise Coquillion), M. Laissus Frédéric (procuration à Alain Labruyère), Mme Desplace Annick (procuration à Ghislaine Garon), Mme Gardette Natacha (procuration à Mireille Chambon Martin) excusés.

Secrétaire de séance : Mme Chambon Martin Mireille.

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Alain de Romefort enregistre la présente séance sur son téléphone portable.

Informations

- Alain de Romefort, absent lors de la précédente réunion, confirme sa participation aux commissions suivantes : finances, urbanisme, paysage patrimoine et communication, et demande son inscription dans la commission commerce. Christian Péchard confirme également sa participation aux commissions voirie, bâtiments, finances, tourisme et personnel communal.

- Mme le maire donne lecture de la lettre de démission de conseiller municipal de M. Thomas Rivier.

- Une réglementation sur les chiens dangereux transmise par la gendarmerie nationale est à la disposition de la population en mairie.

- Le Conseil municipal est informé d'une nouvelle procédure unique pour l'accès au logement social.

- La mise à jour du balisage du sentier Victor sur la commune prévue le 17 décembre est reportée au mois de janvier en raison des intempéries.

- L'équipe organisatrice de la manifestation du Téléthon remercie la municipalité pour sa participation à l'édition locale 2010 qui a rapporté la somme de 2407 € au profit de l'AFM Téléthon.

- Alain Labruyère donne lecture d'une lettre de M. Jean Paul Rampon informant le conseil municipal de sa démission du conseil d'administration de l'association du Cru Régnié en raison de son désaccord avec le fonctionnement du conseil d'administration.

- Des habitants du secteur de La Chapelière et La Place ont adressé un courrier en mairie pour que le réseau de téléphonie mobile Orange puisse être accessible sur tout le territoire de la commune. La société Orange a été contactée et réalisera une étude. Un avis paraîtra dans le prochain bulletin communal afin de recenser les zones "non couvertes".

- Le Conseil municipal prend note de la fermeture de la mairie du 24 au 30 décembre inclus.

- Mme le maire liste les principales dépenses d'investissement effectuées depuis le mois de juillet dans le cadre de la délégation de fonction accordée par le conseil municipal.

Acquisition de la propriété "Chervet"

- Jany Cancela fait part au conseil municipal de la confirmation des conjoints Chervet pour la vente de leur propriété à la commune au prix de 350000 €.

Il informe que M. et Mme Franck Descombes proposent de racheter la partie "hangar" de ce tènement immobilier pour 52000 € afin de maintenir l'activité de sérigraphie sur la commune de Régnié-Durette et que M. et Mme Taconnet, propriétaires mitoyens, ont présenté une offre d'achat pour la partie "atelier" (rez-de-chaussée et étage) pour un prix de 45000 €. Il est précisé que M. et Mme Descombes proposent de laisser un couloir entre la porte d'entrée du hangar et l'escalier de la cave et consentent également à une utilisation commune du puits situé au sous-sol sous conditions restant à définir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 10 voix « pour », 1 voix « contre » (A de Romefort) et 2 abstentions (JP Auclair, N Brochot), de revendre la partie "hangar" d'environ 100 m² à M. et Mme Franck Descombes au prix de 52000 €.

Le Conseil municipal décide, par 9 voix « pour », 1 voix « contre » (A de Romefort) et 3 abstentions (JP Auclair, N Brochot, C Péchard) de revendre « l'atelier » à M. et Mme Taconnet au prix de 45000 €.

- Jany Cancela informe le conseil de la proposition de M. et Mme Taconnet pour un échange partiel de leur terrain avec ceux mitoyens appartenant à la commune. Une vérification des superficies semble nécessaire avant de prendre la décision. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, par 11 voix « pour » et 2 abstentions (JP Auclair, A de Romefort), le principe de cet échange qui nécessite au préalable une mise à jour des surfaces et des conditions.

- Mireille Chambon Martin informe le conseil municipal d'une nouvelle consultation des établissements bancaires (Dexia, Caisse d'Épargne et Crédit Agricole) pour le financement « relais » de l'acquisition et de l'aménagement de la propriété Chervet pour un montant maximum de 567000 €, cette nouvelle consultation étant nécessaire en raison du retard pris pour la signature du compromis. Actuellement, l'offre de préfinancement du Crédit Agricole est la plus avantageuse et la plus souple d'utilisation, avec un taux d'intérêt basé sur le T4M assorti d'une marge de 0,80 % sur 24 mois. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 12 voix « pour » et 1 abstention (A de Romefort) de souscrire un financement « relais » pour une durée de 24 mois auprès du Crédit Agricole pour un montant maximum de 567000 € avec un taux d'intérêt basé sur le T4M (0,58 % à ce jour) et une marge de 0,80 %.

Multi services

- Ghislaine Garon donne lecture d'un courrier adressé par Mme Nadine Agatensi faisant part de sa décision de ne pas maintenir sa candidature pour la gérance du multi services pour des raisons personnelles.

- Jany Cancela présente au conseil la convention de la région Rhône Alpes attribuant une subvention de 61000 € pour l'aménagement du multi services sur une dépense plafonnée à 152500 € ne comprenant pas la partie bar. Le Conseil municipal autorise, par 12 voix « pour » et 1 « contre » (A de Romefort) Mme le maire à signer la convention avec la Région.

- Le Conseil municipal prend note de l'avis favorable donné par la Directe et la Préfecture du Rhône pour la subvention FISAC d'un montant de 92523 € sur ce dossier de multi services. La décision définitive d'attribution interviendra au cours du mois de janvier.

- Jany Cancela propose au conseil municipal de présenter une demande de dotation globale d'équipement (DGE) au titre de 2011, au taux de 25 %, pour compléter le financement de cette opération. L'attribution d'une DGE permettrait d'atteindre un total de subvention proche des 80 % comme cela est possible pour les multi services. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 12 voix « pour » et 1 voix « contre » (A de Romefort), de déposer une demande de DGE pour le dossier de multi services au taux de 25 % sur une dépense subventionnable de 310075€ HT.

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 12 voix « pour » et 1 abstention (A de Romefort), de demander un assujettissement à la TVA pour les travaux d'aménagement du multi services. Les loyers encaissés seront par conséquent soumis à TVA. Cet assujettissement permettra de récupérer la TVA payée par la commune sur les investissements.

Finances

- Le Conseil municipal prend note de l'attribution d'une subvention de 5000 € dans le cadre de la dotation parlementaire pour l'aménagement d'un chemin piétonnier en bordure de l'allée des Chênes.

- Jany Cancela présente les propositions de la commission des finances pour les tarifs communaux de l'année 2011 :

- droits de place : 3 € par semaine ou 80 € par an pour les abonnés
- droits d'occupation pour les forains pour les conscrits : 40 €
- concessions de cimetière : 80 € le m² pour 30 ans et 110 € le m² pour 50 ans

- les tarifs de location des salles ont été revalorisés pour certaines utilisations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions de la commission.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe à l'unanimité les participations aux frais de chauffage du bâtiment de la mairie en raison de l'augmentation de la dépense en gaz enregistrée sur l'immeuble : 60 € par mois pour le logement du 1^{er} étage et 80 € par mois pour les deux logements du 2^{ème} étage.

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition d'avenant à la convention avec le centre de gestion de la fonction publique pour la mission d'assistance juridique : la participation financière est maintenue à 784 € pour 2011.

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le renouvellement pour 3 ans de la convention avec le centre de gestion pour un partenariat dans l'établissement des dossiers de la caisse de retraite des agents communaux (CNRACL). La participation financière est calculée en fonction du nombre et du type de dossiers traités.

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité, à 20 € par enfant la subvention allouée pour les voyages scolaires organisés par le collège de Beaujeu en 2011.

Personnel communal

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de modifier le temps de travail de l'adjoint administratif au secrétariat de mairie : passage de 13 H par semaine à 17 H 30 par semaine en raison d'une nouvelle répartition des tâches.

- Noële Brochot présente au conseil municipal une demande de l'association "itinéraires, paysages, patrimoine" pour la prise en charge par la commune d'un contrat de travail afin de concrétiser la mise en place de circuits liés au paysage et au patrimoine. Pour Régnié-Durette, il serait nécessaire de créer un emploi sur 3 mois à raison de 20 heures par semaine (coût estimé pour la commune à environ 3300 €).

Mme le maire informe le conseil municipal qu'il serait possible d'embaucher Anna Maria Yordanova, la personne qui a déjà travaillé sur ce projet, avec un contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) pour 20 heures par semaine sur une durée de 6 mois. Ce type de contrat est aidé par le conseil général à hauteur de 90 %. Dans cette hypothèse, les communes voisines intéressées devraient participer pour les 3 mois restants ; l'association étant chargée de les solliciter.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 7 voix « pour », 2 « contre » (M Chambon Martin, N Gardette) et 1 abstention (F Laissus) [Noële Brochot, Ghislaine Garon et Alain de Romefort, membres de l'association, ne souhaitant pas participer au vote] d'employer un agent contractuel à raison de 20 heures par semaine, pour une durée de 6 mois, dont 3 mois pour la commune de Régnié-Durette, avec une rémunération basée sur le SMIC, dans le cadre d'un contrat unique d'insertion de type CAE, et autorise Mme le maire à signer la convention type entre le conseil général et la commune. Pour son travail sur la commune, Anna Maria Yordanova pourra utiliser la petite salle de la maison associative, ainsi que le photocopieur et l'accès internet de la mairie.

Commissions communales et intercommunales

- Alain Labruyère informe qu'il réunira la commission bâtiments en début d'année 2011.

- Christian Péchard rend compte de la réunion de la commission voirie de la communauté de communes qui a eu lieu le 13 décembre. La répartition des crédits par commune sera effectuée en janvier. Des consignes ont été données pour une restriction dans l'utilisation du sel de déneigement. Les routes ne desservant pas des habitations ne seront plus déneigées.

- Mireille Chambon Martin fait part au conseil de la réunion de la commission communication au cours de laquelle a été étudiée une proposition de réaménagement du site internet de la commune par le prestataire informatique. D'autres rencontres seront programmées pour définir les améliorations à apporter à ce site qui compte une moyenne de 3500 visites mensuelles sur 2010.

Questions diverses

- Christian Péchard consulte actuellement pour le remplacement ou l'amélioration du tracteur Lamborghini.

- Jany Cancela demande à ce que les commissions commencent à préparer un budget en vue de l'élaboration du budget primitif 2011.

- Il a été constaté que plusieurs sacs de sel ont été dérobés dans les hameaux. Le sel mis à disposition doit être utilisé exclusivement pour les passages dangereux des voies communales et non pour un usage personnel.

- Ghislaine Garon donne une information sur les horaires d'ouverture des débits de boissons fixés par arrêté préfectoral : pour le Rhône, l'horaire de fermeture est fixé à 1 heure du matin ; des dérogations pouvant être accordées exceptionnellement.

- Mme le maire remercie les personnes qui ont distribué ou distribueront les colis de fin d'année aux aînés de la commune.
